

Chapitre 29

Produits chimiques organiques

Isomères séparés et mélanges d'isomères d'hydrocarbures acycliques saturés:

- 1) isomères séparés d'une pureté minimum de 95 %
 - 2) mélanges d'isomères contenant au moins 95 % d'un isomère déterminé
- Ce pourcentage est calculé sur produit sec et se rapporte au volume pour les produits gazeux et au poids pour les produits non gazeux.

Voir aussi la décision "Isomères séparés et mélanges d'isomères d'hydrocarbures acycliques saturés", chap. 27.

615.101.1995.2

Mots-clés: -

2901.1011/
1099

Isomères séparés et mélanges d'isomères (y compris les stéréoisomères) d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques:

- 1) isomères séparés d'une pureté minimum de 90 %
 - 2) mélanges de stéréoisomères contenant au moins 90 % de stéréoisomères d'un hydrocarbure déterminé
 - 3) mélanges d'autres isomères contenant au moins 90 % d'un isomère déterminé
- Ce pourcentage est calculé sur produit sec et se rapporte au volume pour les produits gazeux et au poids pour les produits non gazeux.

Voir aussi les décisions "Isomères séparés et mélanges d'isomères (autres que les stéréoisomères) d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques" et "Mélanges de stéréoisomères d'hydrocarbures acycliques monoéthyléniques ou polyéthyléniques", chap. 27.

615.102.1995.2

Mots-clés: -

2901.2310/
2999

Esters glycériques

(benzènesulfonate de glycérol, par exemple), obtenus par réaction de composés organiques à fonction acide du n° 2904 avec du glycérol du n° 2905.4500.304.21.1997.2

Mots-clés: benzènesulfonate de glycérol

2905.4900

Antimoine

(III) bis (pyrocatechine disulfonate de sodium). 615.103.1995.2

Mots-clés: pyrocatechine disulfonate de sodium

2908.9900

Acide 12-hydroxystéarique

d'une pureté égale ou supérieure à 90 %.

Voir aussi la décision "Acide 12-hydroxystéarique", n^{os} 3823.1910/1990.

304.15.1996.2

Mots-clés: -

2918.1900

Sel de sodium

de la N-méthyltaurine, présenté sous forme de bouillie aqueuse. 615.104.1995.2

Mots-clés: N-méthyltaurine

2921.1900

Méclofénoxate

(DCI) (p-chlorophénoxyacétate de 2-diméthylaminoéthyle), ester d'un aminoalcool (2-diméthylaminoéthanol) qui ne contient qu'un seul type de fonction oxygénée (fonction alcool). 615.34.1994.2

Mots-clés: diméthylaminoéthyle / chlorophénoxyacétate / diméthylaminoéthanol

2922.1900

Solutions aqueuses de diméthylol-urée

même contenant du formaldéhyde provenant de la dissolution du produit, utilisées comme parement dans l'industrie textile, non additionnées de parfum.

Voir aussi la décision "Solutions aqueuses de diméthylol-urée", n^o 3809.9100.

615.105.1995.2

Mots-clés: parement pour l'industrie textile

2924.1900

Diflubenzuron

(N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]- 2,6-difluorobenzamide), uréide cyclique utilisé notamment dans la fabrication d'insecticides. 304.16.1996.2

Mots-clés: chlorphénylaminocarbonyl-difluorobenzamide / uréide cyclique / pour la fabrication d'insecticide

2924.2900

Produit

présenté sous la forme d'une solution aqueuse brun clair, voire légèrement trouble, contenant du dichlorure de paraquat (N,N'-diméthyle-4,4'-dichlorure de bipyridine) (de 44,16 à 48,58 %), un émétique (PP796: max. 0,1 %) et une substance colorante. Ce produit exige d'être mélangé pour produire des produits prêts à l'emploi.

Le produit est présenté en fûts ou en vrac.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 g) du Chapitre 29 et Note 1 a) du Chapitre 38) et 6. 710108.20.2017.3

Mots-clés: -

2933.3900

Solutions aqueuses de triméthylol-mélatamine

même contenant du formaldéhyde provenant de la dissociation du produit, utilisées comme parement dans l'industrie textile, non additionnées de parfum.

Voir aussi la décision "Solutions aqueuses de triméthylol-mélatamine", n° 3809.9100.

615.106.1995.2

Mots-clés: parement pour l'industrie textile

2933.6900

Pradéfovir (DCI)

((2R,4S)-2-[[2-(6-amino-9H-purin-9-yl)éthoxy]méthyl]-4-(3-chlorophényl)-1,3,2λ⁵-dioxaphosphinan-2-one), ester cyclique d'un alcool dihydrique avec l'acide phosphonique, dont la structure comporte un cycle pyrimidine condensé (purine).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 7) du Chapitre 29) et 6. 304.32.2007.2

Mots-clés: -

2934.9900

Préparations constituées de vitamine A

(environ 15% à 17% en poids) stabilisées dans une matrice à l'aide d'agents antioxygène ou d'autres additifs pour la conservation ou le transport.

Voir aussi les décisions "Préparations pour l'alimentation des animaux", n°s 2309.9089/9090, "Préparations constituées de vitamine E", n° 2936.2800 et "Préparations constituées d'un mélange de vitamine A et D₃", n° 2936.9000.

304.6.1998.2

Mots-clés: -

2936.2100

Préparation sous forme de poudre

qui contient 80 % de riboflavine (vitamine B₂) finement dispersé dans une matrice de dextrine. Le produit est utilisé pour l'alimentation animale, en prémélange ou aliments composés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (note 1 f) du chapitre 29) et 6. 710108.26.2018.9

Mots-clés: vitamine / B2 / riboflavine / alimentation animale / fourrage

2936.2300

Préparations constituées de vitamine E

(environ 50% en poids) stabilisées dans une matrice à l'aide d'agents antioxygène ou d'autres additifs ou absorbées sur la silice amorphe pour la conservation ou le transport.

Voir aussi les décisions "Préparations pour l'alimentation des animaux", n°s 2309.9089/9090, "Préparations constituées de vitamine A", n° 2936.2100 et "Préparations constituées d'un mélange de vitamine A et D₃" n° 2936.9000.

304.7.1998.2

Mots-clés: -

2936.2800

Préparation sous forme de poudre

qui contient 50 % d'acétate DL-alphatocophérol adsorbé sur du dioxyde de silicium. Le produit est utilisé pour l'alimentation animale, en prémélange ou aliments composés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (note 1 f) du chapitre 29) et 6. 710108.26.2018.12

Mots-clés: vitamine E / DL-alphatocophérol / alimentation animale / fourrage

2936.2800

Préparation sous forme de poudre

qui contient 50 % d'acétate DL-alphatocophérol finement dispersé dans une matrice d'amidon alimentaire modifié et de maltodextrine. Le dioxyde de silicium est ajouté en tant qu'auxiliaire fluidifiant dans une proportion de 1 %. Le produit est utilisé pour l'alimentation animale dans les succédanés de lait et régimes liquides, et lorsque la stabilité est essentielle, par exemple, dans les prémélanges agressifs (pH > 10) et dans la nourriture en conserve pour animaux de compagnie.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (note 1 f) du chapitre 29) et 6. 710108.26.2018.15

Mots-clés: vitamine E / DL-alphatocophérol / alimentation animale / fourrage

2936.2800

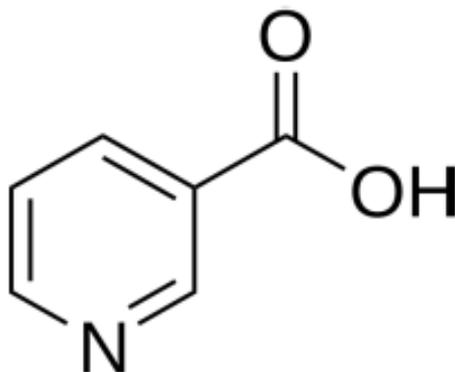
L'acide nicotinique (« niacine »)

également connu sous le nom de vitamine B₃, est un composé organique de formule C₆H₅NO₂ qui, en fonction de la définition utilisée, constitue l'un des 20 à 80 nutriments essentiels aux humains. Ce corps solide incolore, soluble dans l'eau, est un dérivé de la pyridine avec un groupe carboxyle (COOH) en position 3- (voir la structure chimique ci-dessous).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi la décision "Le nicotinamide (« niacinamide »)", n° 2936.2900.

710108.25.2017.3



Mots-clés: vitamine / B3 / dérivé de la pyridine

2936.2900

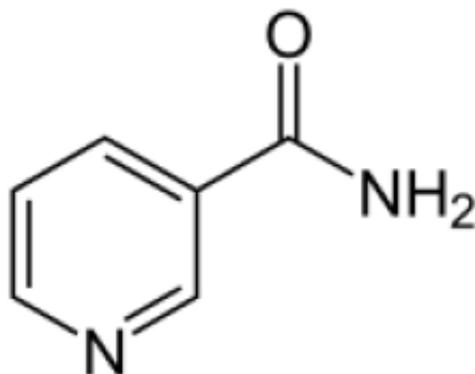
Le nicotinamide (« niacinamide »)

également connu sous le nom de vitamine B₃, est un composé organique de formule C₆H₆N₂O qui, en fonction de la définition utilisée, constitue l'un des 20 à 80 nutriments essentiels aux humains. Ce corps solide incolore, soluble dans l'eau, est un dérivé de la pyridine avec un groupe carboxamide (CONH₂). L'acide nicotinique et le nicotinamide peuvent être convertis l'un en l'autre (voir la structure chimique ci-dessous).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi la décision "L'acide nicotinique (« niacine »)", n° 2936.2900.

710108.25.2017.6



Mots-clés: vitamine / B3 / dérivé de la pyridine

2936.2900

Préparation sous forme de poudre

qui contient 80 % d'acide folique finement dispersé dans une matrice de dextrine. Le produit est utilisé pour l'alimentation animale, en prémélange ou aliments composés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (note 1 f) du chapitre 29) et 6. 710108.26.2018.18

Mots-clés: acide folique / vitamine / alimentation animale / fourrage

2936.2900

Préparations constituées d'un mélange de vitamine A et D₃

(environ 15% à 17% en poids) stabilisées dans une matrice à l'aide d'agents antioxygène pour la conservation ou le transport.

Voir aussi les décisions "Préparations pour l'alimentation des animaux", n°s 2309.9089/9090, "Préparations constituées de vitamine A", n° 2936.2100 et "Préparations constituées de vitamine E", n° 2936.2800.

304.8.1998.2

Mots-clés: -

2936.9000

Maltite / maltitol

alcool de sucre (n° CAS 585-88-6), sous forme de poudre blanche ou de liquide incolore, limpide et visqueux, produit par hydrogénation d'une solution d'amidon saccharifiée, sans autres ingrédients, destiné à être utilisé comme produit de substitution du sucre.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi la décision "Mélange sous forme liquide (sirop)", n° 3824.9999.

311.20.4.2016.2

Mots-clés: édulcorant, succédané de sucre, non mélangé, aqueux, 585-88-6

2940.0000